

## Nicole Fontaine, Mes combats: le comité de conciliation du Parlement européen

**Légende:** Dans Mes combats à la présidence du Parlement européen, Nicole Fontaine, ancienne présidente du Parlement européen, évoque quelques séances du comité de conciliation du Parlement européen.

**Source:** FONTAINE, Nicole. Mes combats à la présidence du Parlement européen. Paris: Plon, 2002. ISBN 2 259 19634 9.

**Copyright:** (c) Editions Plon

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/nicole\\_fontaine\\_mes\\_combats\\_le\\_comite\\_de\\_conciliation\\_du\\_parlement\\_europeen-fr-c7b4d478-9192-4b6f-a40b-cee79ef6f7fe.html](http://www.cvce.eu/obj/nicole_fontaine_mes_combats_le_comite_de_conciliation_du_parlement_europeen-fr-c7b4d478-9192-4b6f-a40b-cee79ef6f7fe.html)

**Date de dernière mise à jour:** 04/09/2012

## Nicole Fontaine, *Mes combats*: le comité de conciliation du Parlement européen

[...]

Entre le Parlement et le Conseil, les relations ont toujours été marquées par une certaine subtilité, que d'autres appelleraient ambivalence.

Le véritable rééquilibrage entre le Parlement et le Conseil s'est opéré en 1992, à Maastricht, avec la conquête de la codécision, c'est-à-dire du partage réel du pouvoir législatif.

[...]

Ces face-à-face, où l'on se parle désormais à égalité, m'ont laissé des souvenirs mémorables qui illustrent le cheminement progressif des esprits.

Ils méritent un léger retour en arrière sur la période de mise en place du Comité de conciliation, lorsque je le coprésidais avec le ministre-président du Conseil en exercice, en qualité de première vice-présidente du Parlement.

Je me souviens de l'ébahissement des membres du Conseil m'entendant leur dire sans ambages, au bout de quelques heures de dialogue de sourds : « Messieurs du Conseil, vous n'avez, me semble-t-il, pas encore conscience que maintenant vous devez compter avec le Parlement européen. Si vous ne faites pas des pas dans notre direction, il n'y aura pas de texte. Ce sera un échec pour nous, mais vous en porterez aussi la responsabilité. ».

Je peux rapporter, à titre d'exemples, deux conciliations révélatrices à cet égard, qui se firent d'ailleurs avec des ministres français.

La première remonte à 1994. La France assumait la présidence de l'Union, et ce jour-là nous traitions du programme d'éducation Socrates, dont l'objet est de financer des projets au bénéfice des étudiants des universités.

Le Conseil s'arc-boutait sur des crédits dérisoires, et nous nous retrouvions donc en conciliation. François Bayrou coprésidait, en qualité de ministre de l'Éducation nationale du pays assurant la présidence de l'Union.

Il arrive au Parlement européen de Bruxelles à 14 heures, et, pressé, demande à me voir préalablement pour m'indiquer qu'il avait une réunion importante à Paris à... 18 heures, à laquelle il entendait assister.

Je lui explique alors avec ménagement en quoi consistait la liturgie de la conciliation : un non-stop jusqu'à ce que les parties soient d'accord. On était parfois allé jusqu'à 4 heures du matin, avec quelques sandwiches ! Il ne tenait qu'à lui de donner satisfaction au Parlement pour que le programme ne soit pas une simple vitrine, faute de moyens dignes de son ambition affichée, et les choses iraient très vite. Il comprit que le Parlement ne se laisserait pas traiter à la légère.

Nous terminâmes à minuit, à l'issue d'un bras de fer musclé, entrecoupé de trois interruptions de séance... Mais notre objectif était atteint : le Parlement européen avait obtenu l'augmentation nécessaire des crédits qu'il réclamait.

Exténuée, éberluée, la collaboratrice de François Bayrou se répandait, dans les couloirs, en s'exclamant : Ce parlement est fou, complètement fou !... »

J'avais pourtant bloqué de justesse une de mes collègues, écologiste, qui, comble d'insolence, voulait interpeller le ministre pour lui interdire de fumer pendant la réunion !

[...]

Personne ne peut davantage contester sérieusement le bilan de la codécision.

Sur la quasi-totalité des textes qui ont été portés devant le Comité de conciliation, des compromis équilibrés ont pu être trouvés, au lieu de rester enfouis, et souvent pour des années, dans les piles de dossiers en attente du Conseil.

Et ce dernier, comme la Commission, prenant conscience du pouvoir, devenu incontournable, du Parlement, s'efforce désormais, dès l'étape de la première lecture, de prendre en compte les amendements de l'assemblée.

Certains représentants des gouvernements continuent parfois de trouver que la codécision leur prend beaucoup de temps. C'est une question d'appréciation sur l'importance relative des choses en démocratie. Encore un effort, Mmes et MM. les représentants du Conseil, et votre problème sera allégé.

[...]